

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 30 AVRIL 2019 A 20H15
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 127 citoyennes et citoyens
Excusés : M. l'abbé Bernard Allaz, Bernard Thalmann Conseiller communal (en vacances), Aurélien Baroz Conseiller communal démissionnaire, Nicolas Galley député, Alain Carbonnier membre de la commission financière, Philippe Zimmermann, Francis Limat et Mmes Agnès Limat et Pascale Chavaillaz.
Scrutateurs : MM. Bernard Perritaz (27), Alain Sommerhalder (28), Olivier Clément (42) et Pierre Chatton (30).

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 7ème assemblée de la législature 2016/2021, dite assemblée des comptes. C'est un plaisir et un honneur pour le Conseil communal de vous accueillir ce soir pour parcourir les comptes 2018. Au menu de cette assemblée, en entrée : le passage en revue des comptes et investissements 2018 – le plat de résistance : le projet DEJ, déchetterie, édilité et jeunesse et en guise de dessert : une baisse de taxe sur l'épuration. On verra s'il faudra des petits digestifs en fin d'assemblée pour digérer ce copieux menu. Cette assemblée sera placée sous le signe des chiffres noirs qui sont d'actualité pour cette année 2018. Je ne doute pas un instant que vous avez lu dans le détail les différents comptes et commentaires qui vont vous être soumis ce soir pour approbation. L'assemblée sera suivie par la traditionnelle verrée liquide, accompagnée de quelques éléments solides. Je salue particulièrement la présence de M. le Député Ruedi Schläfli, M. Maurice Seydoux, président de paroisse et de Mme Anne Rey-Mermet journaliste au quotidien La Liberté.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 16 du 19 avril 2019 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 18 avril 2019;
- ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. MM. Vonlanthen et Feyer direction de la Banque Raiffeisen, M. Ceppi et Mme Marcucci représentants de La Poste et Mme la journaliste Rey-Mermet.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom.
3. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter les interférences.

Le Conseil communal vous propose de nommer quatre scrutateurs. MM. Bernard Perritaz, Pierre Chatton, Alain Sommerhalder et Olivier Clément. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018
2. Comptes de fonctionnement 2018 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2018 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Planification financière 2016/2022
5. Modification du règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
6. Crédit d'investissement pour la DEJ (déchetterie, édilité, jeunesse)
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Information sur la desserte postale de Posieux – Présence de représentants de la Poste
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2018 **est approuvé à l'unanimité.**

Remerciements d'usage à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour sa rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2018, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Vous pourrez vous en rendre compte, c'est une excellente cuvée. Le bénéfice dégagé de Fr. 28'661.00 après amortissement supplémentaire de Fr. 328'660.00 est réjouissant. En outre, une réserve de Fr. 300'000.00 a pu être réalisée pour le futur projet de la déchetterie, ceci allégera la future charge financière imputée à ce projet, s'il est accepté tout à l'heure. Le Conseil communal a décidé de provisionner Fr. 220'000.00 en vue de l'assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Les communes fribourgeoises devront participer, pour leur part, à la réforme de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Pour notre commune, selon la variante choisie par le Grand Conseil et en cas d'acceptation par le peuple fribourgeois, un montant de Fr. 38'000.00 à Fr. 540'000.00 devra être mis à disposition pour notre participation. En effet, le 50% des charges scolaires est imputé aux communes. Est inclus dans ces charges, naturellement la masse salariale du corps enseignant et par analogie, les cotisations à la caisse de pension.

Le chapitre de l'approvisionnement en eau est couvert à hauteur de 87.05%, le chapitre protection des eaux à 100% et celui des ordures ménagères à 76.42%. A noter que ces chapitres doivent avoir une couverture minimale de 70%.

✓ Les produits sont supérieurs de 14% par rapport au budget : les rentrées fiscales sont en nette augmentation dans les chapitres de l'impôt sur le revenu : + Fr. 595'000.00 et sur les mutations immobilières : + Fr. 219'000.00.

Dans ce chapitre, nous bénéficions d'une augmentation de contribuables et de la bonne santé financière de chaque citoyen. A noter que plusieurs transactions de terrains et d'appartements, voire de villas ont eu lieu dans notre commune l'an passé.

✓ Les charges : les charges, notamment les charges liées du canton sont légèrement supérieures, mais maîtrisées. Les participations aux services avec la commune de Gibloux et autres associations de commune sont assez stables.

- ✓ Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2018 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2019 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 9 avril 2019 et a établi son préavis relatif aux objets présentés aujourd'hui. Les comptes bouclés au 31 décembre 2018 ont été révisés par la fiduciaire Jordan SA, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2018 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. L'exercice 2018 présente un excédent de revenus de Fr. 28'661.37 après amortissements supplémentaires (Fr. 328'660.65), provision pour la caisse de prévoyance (Fr. 220'000.00) et réserve pour le projet de la nouvelle déchetterie (Fr. 300'000.00), comparé à un budget de Fr. 6'422.90. Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le Conseil a été suivie et que le résultat positif est dû aux rentrées fiscales supérieures aux prévisions (Fr. 978'466.87). La fortune ressortant du bilan au 31 décembre 2018 est de Fr. 1'514'561.51.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2018 qui se soldent par un excédent de revenus de Fr. 28'661.37.

M. Dominique Zamofing : merci M. le Président.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2018 bouclant avec un bénéfice de Fr. 28'661.37 sont adoptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie et profite de l'occasion pour remercier Mme Corinne Terreaux pour son excellent travail et pour la bonne tenue de nos comptes communaux. Applaudissements.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2018 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'exercice 2018. Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés, durant l'exercice 2018, avec leur crédit y relatif.

Le compte des investissements 2018 se présente de la manière suivante : des charges pour Fr. 781'314.15 et des produits de Fr. 15'385.35. Les charges concernent les positions suivantes :

◆ Achat de terrain et élargissement du carrefour Rte du Grand Clos	Fr.	35000.00
◆ Séparatif Rte des Condémines	Fr.	64410.20
◆ Crédit d'étude DEJ	Fr.	71003.80
◆ Cimetière, jardin du souvenir	Fr.	26000.00
◆ Révision du PAL	Fr.	57072.75
◆ Achat de terrain à l'aérodrome	Fr.	501800.00
◆ Chauffage à distance de Posieux	Fr.	26027.40

Les produits concernent les positions suivantes :

◆ Taxes de raccordements	Fr.	7405.35
◆ Vente de terrain	Fr.	7980.00

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : les comptes montrent des charges de Fr. 781'314.15 et des produits de Fr. 15'385.35. Le plus important élément de ces investissements concerne l'achat de terrain pour le projet DEJ.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2018 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 765'928.80.

M. Dominique Zamofing : merci. Pas de question, nous passons au vote.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2018 bouclant avec des charges de Fr. 781'314.15 et des produits de Fr. 15'385.35, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 765'928.80 sont acceptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : les comptes des investissements 2018 sont approuvés et je vous en remercie. Le Conseil communal souhaite boucler deux crédits qui concernent des investissements terminés.

1. **Jardin du souvenir, columbarium et éclairage** : crédit voté en 2017 : Fr. 55'000.00, crédit utilisé : Fr. 44'590.80, soit un crédit non utilisé de Fr. 10'409.20.

Au vote à main levée, l'investissement pour le jardin du souvenir, columbarium et éclairage, bouclant avec une économie de charges de Fr. 10'409.20 est accepté à l'unanimité.

2. **Chauffage à distance, raccordement au gaz + Rte de l'Ecole 9/11** : crédit voté en 2016 : Fr. 240'000.00 dont Fr. 40'000.00 de participation de tiers, crédit utilisé : Fr. 252'762.95 soit un excédent de charges de Fr. 12'762.95.

Au vote à main levée, l'investissement pour le chauffage à distance, raccordement au gaz + Rte de l'Ecole 9/11, bouclant avec un excédent de charges de Fr. 12'762.95 est accepté à l'unanimité.

Nous avons prévu de boucler un troisième crédit : le collecteur des eaux claires de la Tioleyre qui est terminé, mais nous devons peut-être encore faire une petite correction, voire une amélioration pour que son efficacité soit optimale. Il sera donc bouclé ultérieurement.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 2 investissements bouclés.

Au vote à main levée, le bouclage des 2 investissements votés pour un montant total de Fr. 295'000.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 297'353.75 et bouclant avec un excédent de charges de Fr. 2'353.75 est accepté à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION FINANCIERE 2016/2020

M. Dominique Zamofing : la planification financière est un outil qui sert de fil rouge financier pour le Conseil communal pour les années futures. Lors de son élaboration, des éléments tels que rentrées fiscales, charges d'amortissement et intérêts des futurs investissements, charges liées ou pertes fiscales dues à des réformes, doivent être pris en compte. Une planification financière doit être régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des projets communaux et de la situation économique, par exemple. Le Conseil communal vous présente une planification 2016/2022 qui tient compte de l'investissement du point 6 de l'ordre du jour, la DEJ (déchetterie, édilité et jeunesse). La charge financière sera effective, en cas d'acceptation, dès l'année 2021. Le projet fiscal 17, même si nous allons voter sur ce sujet prochainement, est pris en compte dès 2020. La conséquence est une perte d'environ Fr. 230'000.00 sur le chapitre de l'impôt sur les personnes morales. Quelques investissements courants ont été comptabilisés également. Cette planification est assez prudente. Le compte de fonctionnement devrait pouvoir rester équilibré jusqu'en 2020. En 2021, cela se dégrade un peu en raison de la charge financière du projet DEJ, s'il est accepté naturellement. Le défi du Conseil communal est de maintenir l'impôt à 74 ct et c'est un objectif qui devrait être possible à atteindre à l'avenir.

Présentation du tableau et explications sur les différents résultats: le budget de fonctionnement 2019 qui sera probablement avec des chiffres noirs. Dès 2020/21/22, sont intégrées la charge fiscale 2017 ainsi que la charge financière de la déchetterie. Une légère augmentation des rentrées fiscales naturellement avec le développement urbain que nous avons encore sur notre commune. On voit un léger déficit qui s'aggrave en 2021 et qui se corrige en 2022. Une réadaptation sera effectuée en fonction de l'investissement final de la DEJ et en fonction du projet fiscal de la réforme. Nous sommes très confiants pour le maintien de notre taux d'imposition. C'est le défi du Conseil communal pour l'avenir. Nous ne souhaitons pas proposer une baisse d'impôt temporaire, même si c'était possible, nous préférons mettre un petit montant de côté en diminution de la charge financière. Nous sommes très concurrentiels dans la région avec notre impôt à 74 ct.

Nous avons également demandé au service des communes de calculer la nouvelle capacité financière de la commune suite aux comptes 2018. Elle se présente de la manière suivante :

✓ Capacité d'emprunt :	Fr.	7'851'280.00
✓ Crédit disponible :	Fr.	2'558'182.90
✓ Capacité totale d'investissement :	Fr.	<u>10'109'462.95</u>

Ces chiffres nous démontrent que nous possédons une certaine marge de manœuvre pour des investissements à venir.

J'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : ma question est simple. A mon avis, ce document est le plus important ce soir, c'est l'avenir de la santé financière de la commune. Est-il possible de le mettre soit en amont dans le bulletin d'information soit en annexe du procès-verbal ?

M. Dominique Zamofing : c'est bien sûr possible mais je rappelle que c'est le fil rouge du Conseil communal qui est adapté d'année en année. Ce ne sont pas des chiffres figés dans le marbre. C'est bien une estimation des rentrées futures, des charges liées de l'Etat qui sont influençables par la situation. Il est donc présenté, particulièrement lors de gros investissements, pour justifier et connaître les influences que ce gros investissement a sur les années futures. Nous prenons note de la demande sans certitude qu'il sera publié dans le bulletin d'information l'année prochaine.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'EVACUATION ET A L'EPURATION DES EAUX

M. Dominique Zamofing : le Conseil communal propose à l'assemblée communale de modifier l'art. 36b du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux. Ce règlement avait été adopté à fin 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat en février 2014. L'art 36b actuel du règlement a la teneur suivante : **taxe de Fr. 39.55 par équivalent/habitant** déterminée selon l'annexe qui fait partie intégrante du présent règlement. La proposition du Conseil communal : **taxe de Fr. 25.00 par équivalent/habitant** déterminée selon l'annexe qui fait partie intégrante du présent règlement. L'évolution positive du fond de renouvellement, l'augmentation du nombre de bâtiments sur la commune ainsi que la perception de taxes de préférence permettent de ramener le montant de Fr. 39.55 à Fr. 25.00 par équivalent/habitant. Pour rappel, la Confédération suite à la révision du PAL, a demandé une forte densification du site d'Agroscope à Posieux. Plus d'un million de francs

de taxe de préférence va être encaissé lors de l'approbation du PAL par le canton. Ce montant augmentera notre réserve du chapitre de l'épuration. Autre rappel, le calcul des équivalents/habitants pour chaque logement est déterminé sur la base du nombre de chambres habitables (chambres à coucher, salles de séjour, bureau, etc.) et non sur celui du nombre de personnes dans le logement.

J'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à main levée, la modification de l'article 36b du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, à savoir la baisse de la taxe équivalent/habitant de Fr. 39.55 à Fr. 25.00 dès 2019, est acceptée à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA DEJ (déchetterie, édilité, local jeunesse)

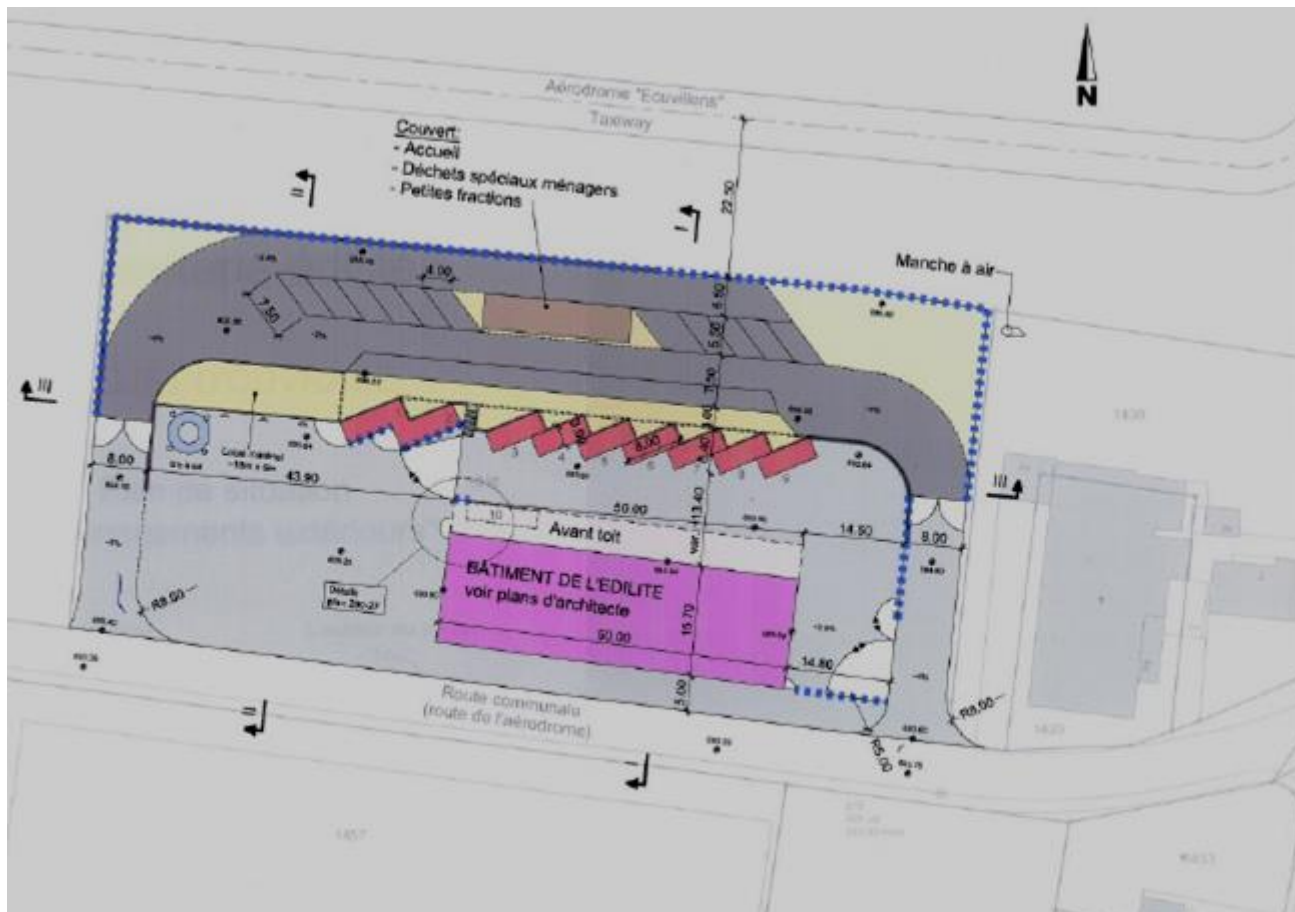
M. Dominique Zamofing : ce soir, le Conseil communal vous soumet une demande de crédit pour le projet principal de la législature 2016/2021. Depuis 2011, la volonté du Conseil communal est de proposer une nouvelle déchetterie, un nouveau bâtiment édilitaire et un nouveau local pour les pompiers. Un premier projet avait été présenté qui se situait à la sortie du village d'Ecuvillens, direction La Tuffière. Une impossibilité de mise en zone a eu raison de celui-ci et le Conseil communal a dû se résoudre à trouver un nouvel emplacement. En décembre 2017, l'assemblée communale acceptait l'achat d'un terrain de 7'720 m² sis en face du terrain de football dans le secteur de l'aviation. Depuis cette assemblée, une commission a été créée pour étudier la réalisation du projet appelé alors DEP. Présidée par M. Bertrand Jacquaz, elle est composée de MM. Jean-François Zanetti, Christian Seydoux, Frédéric Terreaux et votre serviteur. Le projet alors appelé DEP (déchetterie, édilité, pompiers) a été renommé DEJ (déchetterie, édilité, jeunesse). Si dans le projet initial, un nouveau local pour les pompiers était prévu, avec à la clé une subvention de Fr. 400'000.00, il n'est plus envisageable de le créer en raison de la réorganisation appelée Sapeurs-pompiers 2020+. Cette réorganisation ne prévoit plus une caserne de pompiers par commune, mais des casernes en fonction d'une carte de risques. Le Conseil communal a pris contact avec l'ECAB qui nous a confirmé qu'en principe et si la nouvelle loi est adoptée, il n'y aurait plus de caserne de pompiers à Hauterive FR. Le projet présenté prévoit la nouvelle déchetterie, un nouveau bâtiment édilitaire comme prévu initialement et la nouveauté un garage et un local pour la jeunesse. Le Conseil communal souhaite soutenir la jeunesse en lui mettant à disposition des locaux adaptés à leurs activités. Le montant de l'investissement est conséquent et est nettement plus élevé que le projet étudié sur le premier site. Si le concept est pratiquement le même, les infrastructures sont sensiblement différentes. Il n'y a plus de local du feu, donc une perte de Fr. 400'000.00 de subvention de la part de l'ECAB. Selon le projet proposé, une place de parc pour une trentaine de véhicules sera créée et cela sera très utile lors des matchs de foot. Le terrain est en légère pente ce qui a pour conséquence un prix du gros œuvre plus onéreux, en particulier le terrassement et les constructions en béton. Je profite également de rassurer les citoyens qui craignent des nuisances dans ce secteur en raison de l'exploitation de la déchetterie. Actuellement à Posieux, nous n'avons jamais eu de remarques du voisinage concernant cette dite exploitation. Pourtant, elle est intégrée dans un tissu bâti, dont les premiers voisins se trouvent à quelques mètres seulement. La route de contournement devra être utilisée par les citoyens de Posieux pour ne pas générer du trafic supplémentaire dans le village d'Ecuvillens. Nous comptons naturellement sur le bon sens de chacune et chacun. Le projet a été soumis à une enquête préalable et les préavis cantonaux sont positifs. Le coût total TTC du devis pour le bâtiment édilitaire s'élève à Fr. 2'700'000.00. A noter que les coûts de terrassement, béton et aménagements extérieurs se basent sur des soumissions rentrées pour la partie déchetterie.

Montant de l'investissement demandé	Fr.	5230000.00
Financement par emprunt bancaire	Fr.	4700000.00
Prélèvement sur la réserve (constituée tout à l'heure)	Fr.	300000.00
Financement par des capitaux disponibles	Fr.	230000.00
Coût annuel, intérêts 2%	Fr.	94000.00
Amortissement, déchetterie 4%	Fr.	101200.00
Amortissement, édilité 3%	Fr.	81000.00

Pour mieux vous présenter ce projet, je passe la parole à M. Bertrand Jacquaz pour la partie déchetterie, dans un premier temps et à M. Pascal Hertling pour la partie bâtiment édilitaire.

M. Bertrand Jacquaz : l'emplacement selon le plan ci-dessous, la porcherie art. 1429, à l'est, la piste de l'aérodrome au nord, les hangars à l'ouest et au sud le terrain de foot. L'accès à la déchetterie ainsi qu'à celui du bâtiment édilitaire, se fera uniquement en sens unique. Tous les véhicules entreront côté porcherie et sortiront côté hangars pour éviter les croisements et les bouchons. La route fait 8 mètres de large ce qui

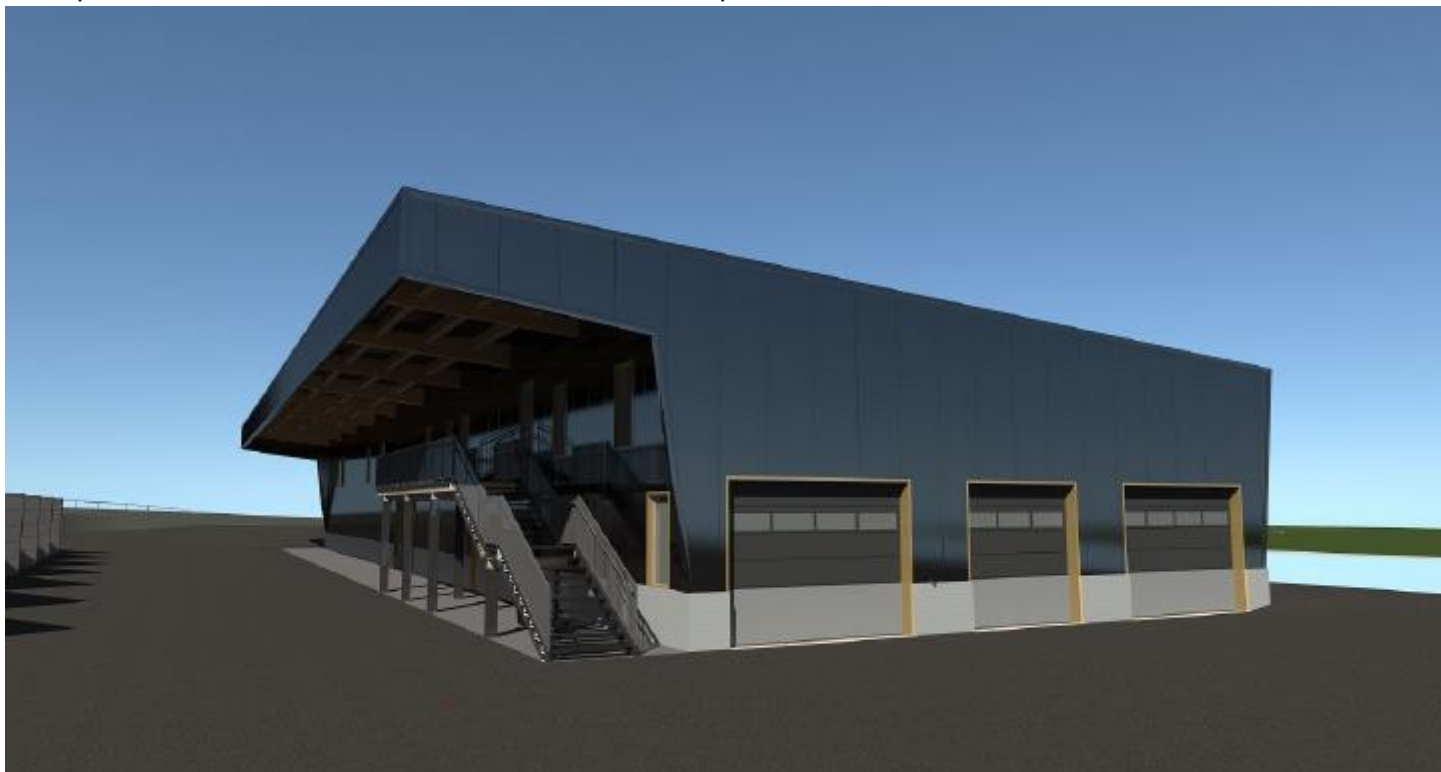
permet la circulation de deux véhicules de front et la sortie présente une bonne visibilité. La déchetterie sera composée de 9 bennes de 30 et 40 m³ (encombrants, gazon, etc.). La zone jaune sur le plan est une zone piétonne sécurisée. La zone grisée permet de s'arrêter pour décharger des objets lourds et encombrants. Nous avons également prévu plusieurs places de parc, y compris des places pour handicapés afin d'obtenir une fluidité complète à la déchetterie. Est encore prévu un local, d'un côté pour les surveillants et de l'autre pour les produits spéciaux (néons, batteries, solvants, peintures, informatique et électroménager, etc.). Une rampe d'escaliers permettra aux surveillants et aux citoyens d'atteindre les sanitaires (toilette). La déchetterie sera complètement fermée hors des heures d'ouverture avec une barrière à l'entrée et à la sortie. Nous avons aussi prévu une place en béton sur laquelle seront installés des robinets pour laver des contenants tels que bidons, casiers, etc. Nous avons encore prévu une place pour un silo à sel pour le déneigement en période d'hiver. Ce projet ressemble à la déchetterie de Vuadens, que nous avons visitée il y a quelques années.



M. Dominique Zamofing : merci pour la présentation de la partie déchetterie et je donne la parole à M. Pascal Hertling pour la partie bâtiment.

M. Pascal Hertling, Ecuillens : nous avons une belle parcelle pour utiliser la déchetterie et sur cette parcelle, le bâtiment édilitaire a été conçu. On tourne autour du bâtiment édilitaire avec la déchetterie et ce bâtiment va s'articuler en deux parties principales. En voici le descriptif. La partie dite hangar « froid », à droite où l'on va pouvoir accueillir les véhicules, remorques, etc. et à gauche, le garage accessible depuis le pignon latéral. L'avant-toit permettra d'accueillir des éléments extérieurs. L'objectif est également de permettre aux camions de tourner autour du bâtiment et de pouvoir manoeuvrer les différentes bennes. Il y a une différence de niveaux, le bâtiment est légèrement en pente. Les véhicules sont parqués sur la partie supérieure de la déchetterie et les déchets seront ainsi déposés dans la benne. Il y aura ainsi beaucoup moins de manipulations. La partie centrale « chauffée » est habitable. Au rez-de-chaussée, nous avons la partie édilitaire à proprement parlé avec un WC directement accessible depuis l'extérieur, accessible également pour les personnes à mobilité réduite. Il existe un réfectoire/réunion pour le personnel de l'édilité, des WC hommes et femmes pour le personnel, des vestiaires, des rangements, une armoire qui permet de sécher les vêtements pour la période hivernale et un bureau pour la partie administrative. L'autre partie habitable est le volet jeunesse qui se situe à l'étage avec un accès extérieur et indépendant. Il bénéficie d'une surface de 180 m² en partie supérieure sur l'étage, entièrement chauffée. Il y a des WC, une partie séjour, un disponible, possibilité d'installer une kitchenette. Sur la coupe, nous voyons la volonté d'homogénéiser à l'intérieur d'un

même volume les deux parties hangar/édiltaire et garage. Nous voyons également la partie centrale chauffée et habitable. Nous avons différents matériaux qui sont appliqués sur le bâtiment. Une partie socle, l'entier de la structure est en bois à part les séparations coupe-feu de la partie habitable qui sont des murs en béton. Sur toute la partie sud du bâtiment, nous avons un bardage à claire-voie en bois. Une grande porte de l'édilité pour entrer un camion dans la halle et une mezzanine pour stocker du matériel.



Voilà très brièvement présenté le projet tel qu'il a été demandé selon le cahier des charges de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci Pascal. Je donne maintenant la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : la commission financière tient à remercier le Conseil communal pour la présentation de cet investissement et le détail des chiffres. Pour rappel, l'assemblée communale a déjà approuvé des crédits d'investissement, à savoir Fr. 520'000.00 pour l'achat de terrain et Fr. 90'000.00 pour le crédit d'étude d'aménagement. Le crédit d'investissement qui vous est présenté aujourd'hui s'élève à Fr. 5'230'000.00. La commission financière a vérifié si la capacité d'investissement de notre commune était suffisante pour financer ce crédit d'investissement. La capacité provisoire totale d'investissement de notre commune s'élève à 10,4 mio au 31 décembre 2018.

Au vu de ce qui précède et suivant les explications du Conseil communal concernant ce crédit d'investissement pour la DEJ, la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 5'230'000.00, financé à hauteur de Fr. 4'700'000.00 par un emprunt bancaire, de Fr. 300'000.00 par un prélèvement sur la réserve et par des capitaux disponibles pour Fr. 230'000.00.

M. Dominique Zamofing : merci M. le président de la commission financière. J'ouvre la discussion.

M. Jean-Jacques Jenny, Ecuwillens : est-ce qu'une étude a été faite pour utiliser la surface du toit au niveau énergie ?

M. Dominique Zamofing : oui. Nous avons regardé avec un mandataire. C'est possible de le faire mais il y a deux variantes : recouvrir totalement le toit et le sous-louer pour la production solaire. Ce n'est plus trop d'actualité parce que la RPC c'est difficile voire impossible à l'obtenir et la deuxième variante serait de le recouvrir partiellement uniquement pour l'utilisation du courant pour le bâtiment lui-même. La technique est prévue pour les deux variantes. Nous allons probablement nous acheminer vers une utilisation unique pour le bâtiment, à moins que l'on trouve un client potentiel pour nous sous-louer le toit.

Mme Marie-Christine Chavillaz, Ecuwillens : est-ce que l'accès au local de jeunesse est accessible par un jeune qui serait handicapé et qui aurait des difficultés à monter l'escalier extérieur ?

M. Dominique Zamofing : nous avons dû mettre ce local à l'étage, étant donné que le rez est occupé par les garages. On pourrait installer le long de la rampe un monte-escalier dans lequel la personne handicapée pourrait s'asseoir et monter à l'étage. Actuellement, il n'y a pas d'ascenseur prévu.

Mme Marie-Claude Etégnny, Ecuwillens : pour avoir vu dans d'autres cantons des déchetteries avec systématiquement des lieux d'échange d'objets qui ne valent pas nécessairement la peine d'être jetés et qui pourraient servir à des personnes en difficulté, est-ce qu'il est possible de prévoir un tel lieu ?

M. Dominique Zamofing : on peut le prévoir. Actuellement à Posieux c'est déjà possible mais restreint. Le but n'est pas de commercialiser du matériel. On prend note de la remarque assez pertinente.

Mme Marie-Claude Etégnny, Ecuwillens : j'ai encore une question relative à la relation avec l'aérodrome. La piste est vraiment très près.

M. Dominique Zamofing : pour mémoire nous avons acheté le terrain l'an passé au propriétaire l'aérodrome et sous conditions. Nous partons donc du principe qu'ils ne vont pas s'opposer lors de la mise à l'enquête. Nous avons également pris contact avec l'OFAC à Berne et les signaux sont au vert. Nous voulions être encore plus près de la piste, (norme à 16.50 mètres de la taxiway, milieu de la piste de roulage) et nous sommes à 22 mètres. L'aviation a repoussé la limite contre la route et s'est gardé une bande de 9 mètres.

Mme Doris Monney, Ecuwillens : je me permets juste de répondre à Mme Etégnny concernant les échanges. Il y a le site « lememento » qui se développe sur la commune et qui est un bon moyen pour donner des choses.

M. Jacques Perriard, Posieux : 2 questions : nous n'avons pas abordé le principe du chauffage et la deuxième question est l'accès à la déchetterie. Est-ce qu'il est prévu d'introduire une vignette de contrôle ?

M. Dominique Zamofing : pour le chauffage, ce sera une pompe à chaleur avec panneaux solaires sur le toit pour la partie renouvelable. Nous devons modifier notre règlement sur les déchets et c'est une réflexion qui est à l'ordre du jour. Pas facile à mettre en place mais nous allons nous acheminer vers une vignette par ménage ou par voiture pour éviter le tourisme.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : comment prévoyez-vous les ouvertures ? 5 fois comme actuellement ou seulement une fois ?

M. Dominique Zamofing : je pense que vous ne venez pas assez souvent, ce n'est ni 5 ni une.

M. Bertrand Jacquaz : il est prévu de garder les heures d'ouverture actuelles. Vu la capacité et la fluidité du projet, on ne devrait en tout cas pas augmenter.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : vous avez parlé du local des pompiers. Si par hasard la réunification des pompiers ne se faisait pas, comment allez-vous résoudre le problème. En gardant les locaux actuels ou en cohabitant avec la nouvelle déchetterie ?

M. Dominique Zamofing : nous avons été trouver l'ECAB au tout début de la création de cette nouvelle loi. Nous n'avons pas 100% de sûreté qu'elle soit adoptée mais au vu de la surcapacité des locaux de pompiers, du matériel à disposition dans les communes, il n'y a pas trop de doute qu'elle soit approuvée. Le cas échéant, en cas de refus, nous avons établi une convention signée avec l'ECAB qui nous re-subventionnerait un local de pompiers à Ecuwillens et qui paierait le surcoût des travaux de modification du bâtiment.

M. Charles Rolle, Posieux : avec l'augmentation du trafic sur la route de l'aérodrome et le terrain de foot fréquenté par de nombreux enfants, ne serait-il pas judicieux de limiter la zone déchetterie/terrain de foot à 30 km/h ?

M. Dominique Zamofing : on prend note de la remarque. On ne garantit pas que ce soit applicable puisqu'une telle proposition doit être soumise au service des ponts et chaussées.

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : le garage prévu pour la construction des chars de la jeunesse, est-il exclusivement réservé à la société de la jeunesse ou à disposition d'autres sociétés en cas de grandes manifestations ?

M. Dominique Zamofing : dans le projet initial, il est prévu exclusivement pour la société de jeunesse. Elle a énormément de matériel éparpillé dans tous les petits recoins ou granges du village. Mais il y aurait possibilité de mettre à disposition temporairement le local où sont entreposés les chars communaux en cas de grandes manifestations. Il y a aussi éventuellement les places extérieures.

M. Alexandre Galley, Ecuwillens : la circulation a énormément augmenté. Une zone 30 km/h me conviendrait parfaitement. Je propose soit une zone 30 km/h ou soit une modification du carrefour avec une priorité de droite ou un rond-point qui couperait la vitesse.

M. Dominique Zamofing : un rond-point serait énorme. Modifier la priorité pourquoi pas. On note que la vitesse doit être limitée dans ce secteur. Je vous rassure aussi. Les personnes qui viendront à la déchetterie par la route de contournement, ne pourront pas circuler à 80 km/h puisqu'ils devront tourner avec leurs véhicules et remorques. C'est plutôt pour les personnes qui circulent en direction de l'aérodrome qui prennent cette route pour un circuit de formule 1.

M. Michel Galley, Ecuwillens : à propos de cette bifurcation, je crois qu'un petit rond-point comme aux Daillettes, ça coûte trois fois rien et ça arrangerait tout le monde. Le gros danger c'est quand on vient du village direction Magnedens. Avec un tracteur et une remorque, on ne voit pas les voitures qui viennent de l'aérodrome avant qu'elles n'aient passé la porcherie. Il reste donc juste entre 50 et 80 mètres avant la croisée.

M. Dominique Zamofing : votre remarque a déjà été faite lors des précédentes assemblées. Je vous garantis que pour trois fois rien, on n'a rien actuellement. On prend note et on procédera à une analyse. Je tiens également à vous rendre attentif que le bâtiment de la porcherie, à plus ou moins courte échéance, sera démoli. Il y aura une augmentation de la visibilité.

M. Roger Galley, Ecuwillens : y a-t-il un projet sur le terrain art. 366 en prolongement du terrain de foot ? On pourrait y faire un court de tennis. Concernant Tubax, la parcelle est-elle encore louée et pour combien de temps ?

M. Dominique Zamofing : 1^{ère} question : pour le moment nous n'avons aucun projet. Il est en zone d'intérêt général. Un court de tennis pourquoi pas, un terrain de golf, on peut tout envisager, mais cela dépendra surtout de notre capacité financière à l'avenir. Il y a aussi d'autres priorités comme goudronner la place derrière le restaurant et autres. Nous avons eu pas mal de travail pour présenter le projet de la DEJ et nous ne voulons pas courir deux lièvres à la fois, d'autant plus que nous n'avons pas d'idée concrète pour ce terrain. Concernant Tubax, le terrain est loué année après année. Cela fait une rentrée d'argent qui nous permettra peut-être de financer un court de tennis.

La parole n'est plus demandée et nous passons au vote.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle déchetterie, d'un bâtiment édilitaire avec un local et un garage pour la jeunesse d'un montant de Fr. 5'230'000.00, financé à hauteur de Fr. 4'700'000.00 par un emprunt bancaire, de Fr. 300'000.00 par un prélèvement sur la réserve et par des capitaux disponibles pour Fr. 230'000.00, est accepté à l'unanimité moins une abstention.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie pour votre confiance et je remercie également les membres de la commission. Applaudissements.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATION SUR LA DESSERTE POSTALE DE POSIEUX

M. Dominique Zamofing : *la poste de Posieux : une solution unique à sa fermeture annoncée.*

Je vais essayer de vous présenter les discussions et négociations qui ont eu lieu, lors des derniers 12 mois concernant la poste de Posieux. L'office de poste de Posieux figurait, selon une carte publiée par la Poste, sur la liste des éventuelles fermetures. C'est donc sans surprise qu'une séance entre les responsables de la Poste et le Conseil communal a eu lieu le 8 mai 2018. Lors de celle-ci, il nous a été signifié que l'office de poste de Posieux serait fermé et qu'une solution de service à domicile ou d'une agence en collaboration avec un commerce devait être trouvée. Le Conseil communal a demandé un temps de réflexion de quelques semaines pour prendre position par rapport à cette annonce conséquente à nos yeux. Dans un premier temps, la solution de s'y opposer, comme en 2015, a été analysée. Nous avons estimé les chances de succès très minces, ceci au vu des réformes annoncées pour restructurer le réseau des offices de poste. Avec le Conseil communal, nous avons jugé qu'il était plus judicieux d'avoir un esprit constructif et d'aller à la recherche de solutions adéquates et plus positives. Le fait que les habitudes de consommation changent, que l'informatique, la numérisation et la digitalisation sont de plus en plus présents dans le quotidien de chacun d'entre nous, sont des aspects que nous avons intégrés dans nos réflexions. Le Conseil communal, dans sa mission quotidienne, s'attèle à trouver des solutions à chaque problème. Ce n'est pas notre optique de jouer les « Caliméro », lorsqu'une difficulté s'impose. Il faut parfois sortir de sa zone de confort et c'est bien ce que nous avons fait dans ce dossier.

Une solution potentielle évoquée avec la Poste aurait été une filiale en partenariat avec le magasin de Posieux. Permettez-moi de vous informer que le Conseil communal n'était pas très enthousiaste à cette idée et nous avons jugé cette variante peu convaincante. Lorsqu'un client va au guichet de la poste, il souhaite une certaine confidentialité pour retirer des recommandés ou des paquets. Imaginez-vous à la caisse du magasin de Posieux pour retirer un recommandé alors que cinq clients attendent à la caisse et que ceux-ci ont une vision sur vos courriers et ses expéditeurs. Il s'agit là d'une situation peu agréable pour nous tous. Pour le Conseil communal cela aurait été une solution de dernier recours.

Lors d'une discussion dans un autre contexte avec le directeur de la Banque Raiffeisen Fribourg-Ouest, M. Manfred Vonlanthen, celui-ci m'a fait part de sa réflexion d'ouvrir une agence sur la commune de Hauterive FR et qu'il souhaitait évaluer les opportunités. J'ai saisi l'occasion de l'informer que les locaux de la Poste seront éventuellement bientôt disponibles. Après quelques réflexions de sa part, M. Vonlanthen me propose

son idée, d'un premier abord un peu folle de vouloir étudier la création d'une nouvelle plateforme innovante pour la population de Hauterive FR en liant les aspects bancaires et postaux sous le même toit. Je soumetts cette idée novatrice à mes collègues du Conseil communal. Après délibération, cette solution est retenue. Je reçois la délégation de compétence de la part du Conseil communal pour mettre en contact les dirigeants des deux institutions. Naturellement, ces négociations doivent rester strictement confidentielles selon le désir de la Banque et de la Poste.

Lors de la séance du 30 mai 2018, les dirigeants de la Poste ont été très surpris des idées et arguments de M. Vonlanthen. Ils n'ont jamais imaginé un tel partenariat. Une deuxième séance tripartite est organisée et j'ai le sentiment que le projet peut aboutir moyennant un effort de chaque partie. Des négociations ont encore lieu, sans la commune, celles-ci ne concernant que des éléments propres au fonctionnement de la banque et de la poste. Début septembre 2018, la Raiffeisen annonce à la commune qu'un partenariat avec la Poste n'est pas envisageable et que les négociations sont terminées. La Poste nous informe également qu'elle reprendra contact avec le Conseil communal en fin d'année 2018 pour la suite à donner à ce dossier. Il s'agit là d'une mauvaise nouvelle pour le Conseil communal puisque nous étions à l'unanimité acquis à cette idée novatrice. Nous avons reçu une confirmation par écrit de la banque avec une prise de position et des arguments clairs du refus.

Comme j'ai personnellement participé à certaines séances et en comprenant le contenu du courrier de la Raiffeisen, je propose fin septembre 2018 au Conseil communal d'écrire à M. Urs Schwaller, président du Conseil d'administration de la Poste. Nous lui faisons part de notre déception et de notre incompréhension de voir ce projet ne pas aboutir alors que nous avons été proactifs et que la banque ait proposé des solutions innovantes et satisfaisantes pour nos citoyens. Nous avons mis en copie la lettre de la Raiffeisen qui mentionnait les raisons de l'arrêt du projet.

En tant que syndic et lorsqu'une banque annonce son intérêt d'ouvrir une agence sur le territoire communal, on ne reste pas les bras croisés. Je reprends contact avec le directeur de la Raiffeisen et lui demande ses conditions pour une implantation à Hauterive FR. Ses critères : une visibilité maximale, au bord de la route cantonale et une bonne accessibilité. Les locaux utilisés par la Poste sont une option mais après analyse et un devis d'un architecte, les travaux sont trop onéreux pour la banque à moins que la commune y participe. Nous parlons de 5 à 6 cent mille francs. Le Conseil communal est favorable à une remise en état des locaux jusqu'à hauteur de cent mille francs et sous réserve de l'aval de l'assemblée communale. La banque n'est pas favorable à investir un tel montant alors qu'elle ne serait que locataire. D'un point de vue économique, le Conseil communal comprend tout à fait et respecte ce point de vue. La banque propose d'attendre une autre opportunité pour s'installer chez nous. Du côté de la commune, nous n'avons malheureusement pas de solution à proposer à la Banque Raiffeisen.

A titre personnel, M. Vonlanthen reprend contact avec votre serviteur, tout en sachant que je dispose d'un terrain au centre du village, près de l'arrêt du bus du centre de Posieux. Afin d'éviter un conflit d'intérêt, ce que je m'impose d'éviter, j'ai confronté le Conseil communal aux idées de M. Vonlanthen. Après discussion, le Conseil communal m'octroie d'aller de l'avant et d'étudier à titre privé un projet en commun avec la banque. Un architecte est alors mandaté et des premières esquisses sont élaborées.

Entre temps, bien que la lettre adressée à M. Urs Schwaller soit restée sans réponse, elle a fait son effet. Nous avons été heureux d'apprendre que la Poste ait à nouveau repris contact avec le directeur de la Raiffeisen afin de lancer un projet prototype en Suisse et de travailler sur un certain nombre de ses idées. A notre grande satisfaction, les négociations entre la Poste et la Raiffeisen reprennent. Après plusieurs séances, un accord de principe est trouvé en fin d'année 2018. La convention de collaboration a été signée cet après-midi pour une durée de 5 ans afin de lancer un projet pilote unique en Suisse. Les deux institutions feront le point à l'issue de l'échéance des 5 ans et gageons qu'en cas de succès, l'expérience sera prolongée. C'est naturellement le vœu des deux parties ainsi que celui du Conseil communal.

La banque Raiffeisen reprend les services de la Poste. Quant à la Poste, elle assurera le service à domicile qui sera également offert pour les citoyens qui le désirent. Les citoyens de Hauterive FR auront dès lors deux alternatives pour leur relation avec la Poste. Cela aussi est une première.

Chers citoyens, vous êtes doublement gagnant : les prestations de la Poste sont garanties via la banque Raiffeisen et vous aurez la possibilité des prestations d'un établissement bancaire. Le succès de ce projet pilote dépendra fortement de nous tous et nous vous invitons à utiliser les prestations de ces deux entreprises. Nous comptons sur votre soutien dont a besoin ce projet pour être pérennisé.

Je vous informe également que la banque Raiffeisen Fribourg-Ouest a eu une seule exigence par rapport à son établissement à Hauterive FR. Elle a demandé au Conseil communal que le contrat de bail du bancomat entre la commune et la BCF soit résilié pour la fin de son échéance, c'est-à-dire en 2023. Vous comprendrez que le Conseil communal a donné suite à cette demande étant donné que nous retrouverons avec la banque Raiffeisen également un contribuable supplémentaire sur notre territoire.

Plus de détails de cette collaboration et du projet vous seront expliqués tout à l'heure par les acteurs de ces deux entreprises. Finalement, l'aboutissement de cette idée un peu folle est une banque qui s'installe à

Hauterive FR, que les activités de la Poste sont reprises par cette même banque et que cela vous assurera la confidentialité nécessaire lors de la reprise de vos courriers ou paquets. Il reste à construire le bâtiment qui sera normalement opérationnel fin 2020.

Naturellement, du côté du Conseil communal, il faudra se pencher sur la réaffectation des locaux actuels de la Poste. Ceci n'a pour l'instant pas pu être étudié au vu de la confidentialité imposée par toutes les parties dans ce projet. Une des premières possibilités serait d'agrandir le magasin. Le solde des locaux pourrait être loué à un nouveau bailleur à définir.

Je remercie et salue M. Manfred Vonlanthen pour son esprit entrepreneurial et ses idées innovantes qui ont parfois quelque peu bousculé les habitudes de cette grande régie qu'est la Poste. Je remercie et salue également M. Ceppi ainsi que Mme Marcucci pour leur collaboration fructueuse et leur esprit d'ouverture dans ce dossier. Je salue également la présence de M. Savary, responsable de la communication à la Poste.

Je vais céder maintenant la parole aux deux représentants des deux institutions et je précise que les questions pourront être posées uniquement à l'issue de leur présentation. Etant bientôt de retour dans notre commune, je propose de céder la parole à M. Vonlanthen, président de la direction de la banque Raiffeisen Fribourg-Ouest. Applaudissements.

M. Manfred Vonlanthen : tout d'abord merci pour l'accueil réservé ce soir et de me donner la possibilité de m'adresser à votre assemblée. M. le syndic vous en a déjà beaucoup dit. C'est un moment un peu particulier puisqu'effectivement les tractations ont commencé il y a environ 2 ans et demi. La banque aujourd'hui, ou demain, c'est quoi ? J'ai alors lancé un sondage. Passablement de personnes ici présentes ce soir sont clients et ont certainement rempli ce sondage. Une des questions était : comment voyez-vous la banque de demain ? c'est quoi la banque, quelles sont les prestations pour le futur à effectuer dans une banque ? Combien de fois encore, par année, passez-vous dans votre banque ? Vous avez d'abord eu l'occasion de faire des propositions. Celles-ci ont été très nombreuses, très variées et très imaginaires. Il y a aussi eu des propositions très concrètes et le service postal y figurait. 70% des clients ont imaginé que le service postal pouvait être une future fonction complémentaire aux activités d'une banque. On essaie d'écouter nos clients et maintenant, deux ans après, on a lancé cet essai avec la Poste. Je suis très satisfait de cette situation, puisque rappelez-vous il n'y a encore pas si longtemps, la Raiffeisen était dans l'ancienne commune d'Ecuvillens. Pour être un peu moins seul ce soir, j'ai pris avec moi un bouquin qui date de 1927 et qui ne sent pas très bon mais qui décrit que le 6 avril 1927 avait eu lieu la séance commune du comité de direction et du conseil de surveillance de la caisse du crédit mutuel de la paroisse d'Ecuvillens où trois personnes ont décidé de créer la première Raiffeisen dans le coin. Elle figure d'ailleurs parmi les 30 premières banques en Suisse romande. J'ai également trouvé les noms des premières 3 personnes qui ont décidé d'œuvrer pour la Raiffeisen d'Ecuvillens, à savoir : MM. Ernest Galley, Eugène Chenaux et Jules Sautaux. Pour la petite histoire, Ernest Galley a été président pendant 30 ans. En 2006, un événement malheureux est survenu dans cette banque Raiffeisen, un braquage qui a poussé les dirigeants à fermer la banque. Il faut dire qu'elle n'était plus adaptée aux normes de sécurité et seuls des opérations simples et du cash se déroulaient encore à ce guichet. Cette fermeture n'a pas fait que des heureux et nous avons conservé dans nos réflexions qu'une part importante de nos clients habite dans ce rayon. On souhaite à l'avenir être plus près de notre clientèle. Aussi nous sommes d'autant plus heureux aujourd'hui de revenir parmi vous et pas seulement avec un conseil de comptes mais avec un conseil complet. Je remercie le Conseil communal et tout particulièrement le syndic pour les très bonnes discussions et son esprit extrêmement ouvert. Je me sens à l'aise de discuter avec lui et c'est le fruit de ce projet. Remerciement également à M. Ceppi et son équipe. Il y a eu des hauts, il y a eu des bas et de nouveau un haut et je suis content d'avoir pu arriver au but. Je vous remercie de votre attention. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces mots et je donne la parole à M. Ceppi.

M. Ceppi : merci à M. le syndic de son introduction. A mon tour de vous saluer au nom de la Poste Suisse. Sans vouloir paraphraser tout ce qu'a dit M. le syndic, je voudrais refaire un peu l'historique du point de vue de la Poste par rapport à la commune. Il est vrai qu'en juin 2017, il est paru dans les médias, deux listes au niveau suisse : la liste des offices postaux qui étaient conservés jusqu'à fin 2020 et ceux qu'il fallait étudier. Pourquoi fallait-il en étudier certains ? parce qu'il est clair qu'il y a des changements d'habitude au niveau de la clientèle. Je pense que chacun ici dans la salle écrit de moins en moins de lettres, mais utilise plutôt les mails, les SMS, whatsApp, etc. Donc une baisse au niveau des volumes au guichet. Au niveau des colis, nous avons certes une augmentation due à l'évolution du e-commerce et je citerais surtout « Zalando » bien connu des dames, mais il est clair aussi que nous envoyons de moins en moins de colis privés. Au niveau des versements la même chose, les carnets jaunes ont tendance à disparaître puisqu'il est si facile, le soir, d'aller sur Internet et d'effectuer ses paiements en choisissant la date du débit. Sans vouloir entrer dans le détail des chiffres, ce n'est pas le but ce soir, il faut savoir qu'entre 2000 et 2015 le trafic au guichet dans toutes les postes suisses a baissé d'environ 50% et il continue à baisser. La raison en est l'évolution numérique, digitale,

contre laquelle nous ne pouvons rien faire. Au niveau de la stratégie, il faut savoir qu'en Suisse la direction de la Poste veut conserver entre 800 et 900 offices de poste, en somme une espèce de colonne vertébrale postale, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne par exemple où il n'y a plus d'offices de poste du tout. Et pour compenser la fermeture de ces offices de poste, ouvrir un certain nombre de filiales dans le but qu'à fin 2020, on ait entre 1200 et 1300 filiales. Le 8 mai 2018, nous avons rencontré le Conseil communal. Pourquoi cette rencontre ? Nous avons un article 34 de la loi sur l'Ordonnance des postes qui nous demande, qu'avant de transformer un office de poste ou de déplacer un office de poste, nous devons rencontrer les autorités communales. Le 8 mai 2018 nous avons présenté deux alternatives : soit le service à domicile comme vous l'avez déjà à Ecuwillens soit trouver un partenaire dans la commune qui pourrait être mandaté pour nos transactions postales. Quant on présente les deux alternatives, on privilégie toujours la possibilité d'un partenariat ce qui permet de garder une présence physique au sein de la commune avec des symboles très forts comme une enseigne postale, c'est ce que l'on recherche comme solution. On a bien entendu donné le temps de réflexion aux autorités communales et est venu la proposition d'un partenaire, en l'occurrence la Raiffeisen. Il est vrai que pour nous c'était très innovant dans le sens où il y a quelques années encore la banque et la Poste étaient concurrentes au niveau des comptes postaux, des comptes bancaires, des dépôts de fonds, etc. C'était donc aussi nouveau pour moi, même si cela fait quelques années que je suis dans le métier, de collaborer avec la Raiffeisen. Nous avons eu plusieurs rencontres tripartites, il y a eu des hauts et des bas c'est vrai et il a fallu nous ajuster. Et nous avons cette solution tout à fait innovante pour la commune de Hauterive FR dans le sens où l'on va mettre en place un service à domicile à Posieux comme à Ecuwillens et en plus complété par une agence postale auprès du bâtiment à construire auprès de la banque Raiffeisen. Que pourra-t-on faire au niveau de l'agence postale ? Je ne vais pas entrer dans les détails mais juste deux ou trois exemples : déposer des lettres et des colis, acheter des timbres, retirer des envois recommandés sans devoir vous déplacer dans un autre office de poste. On veut vraiment maintenir cette proximité sur place. Je vous invite déjà ce soir à une séance à la population qui aura lieu environ un mois avant l'ouverture de la banque et de l'agence postale, probablement dans cette même salle. Là, on viendra vous expliquer tout ce qui pourra se faire dans le cadre du service à domicile et dans le cadre de l'agence postale auprès de la banque Raiffeisen. Je vous invite à venir nombreux avec vos questions. Il est clair que le jour de l'ouverture de l'agence postale auprès de la Raiffeisen, va coïncider avec la fermeture de l'office de poste de Posieux et avec la mise en place du service à domicile de Posieux. Pour terminer, je voudrais remercier les parties prenantes, aussi bien la commune et notamment M. le syndic que M. Vonlanthen de la Raiffeisen. On y est arrivé, dans un débat constructif et très positif, à cette solution innovante. Quand je dis innovante, c'est la première fois en Suisse que nous avons un partenariat entre la Poste et un établissement bancaire. Au niveau de la Poste, nous sommes très contents puisque notre but est de satisfaire notre clientèle postale. Ce soir, vous êtes tous clients de la Poste, je l'espère du moins et vous aurez le choix soit de faire appel au facteur (service à domicile) ou vous rendre à l'agence postale installée dans les locaux de la banque. Pour vous, c'est une chance d'avoir le choix. Je vous remercie de votre attention et je réponds volontiers à vos questions. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci à M. Ceppi pour sa présentation. J'ouvre maintenant la discussion mais sans aller dans les détails, des questions d'ordre général.

M. Michel Cudré-Mauroux, Posieux : le personnel qui va travailler dans cette agence postale et dans la banque, ce sont des gens de la poste, de la banque ou un mélange ?

M. Vonlanthen : bonne question. Comme l'a dit M. le syndic, aujourd'hui le concept bancaire que l'on va appliquer sera prochainement établi. Au premier abord, ce seront des employés bancaires. C'était une de nos exigences que la majorité des prestations soient digitalisées et ce sera également une des grandes nouveautés dans cette poste. Les produits de la poste vont encore évoluer jusqu'à la mise en place de ce nouveau point de vente. C'est encore un peu trop vite pour aller plus en détail.

M. Ceppi : effectivement ce sera le personnel de la banque comme c'est déjà le cas dans toutes les agences, c'est le partenaire qui fournit le personnel. Simplement, la formation sera donnée par la poste dans le sens où le module postal est mis en place, il y aura une formation théorique du personnel de la banque. Dès le jour d'ouverture et environ durant une semaine à 10 jours, on met sur place quelqu'un de la poste qui va accompagner à la fois le personnel de la banque pour le roder mais aussi pour apprendre aux clients comment fonctionne une agence postale. Le personnel de la banque ensuite est suivi par des personnes de référence postale. C'est vraiment une collaboration.

M. Simon Dünnenberger, Posieux : je voulais juste dire que, probablement beaucoup de gens qui sont venus ce soir, s'attendaient à de mauvaises nouvelles. Je voulais remercier le Conseil communal, les représentants de la Poste et de la Raiffeisen pour cette solution. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette remarque qui fait plaisir, je pense, aux trois parties. Nous avons bien imaginé que vous pensiez que la poste allait fermer. Le secret a été gardé pendant plus d'une année par le Conseil communal et la secrétaire. Ceci pour dire que rien ne sort de ce Conseil, on est imperméable et c'est un gage de confiance pour l'avenir. Merci au Conseil communal, à la secrétaire, à M. Vonlanthen et son équipe,

à M. Ceppi pour votre travail et ouverture d'esprit. Je rappelle que ce projet est d'une durée de 5 ans et qu'il faudra soutenir ces deux partenaires pour que celui-ci soit pérennisé à l'avenir. Je clos ce point. Applaudissements.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Dominique Zamofing : quelques informations du Conseil communal :

- ◆ **Antenne 5G** : notre commune n'échappe pas à l'extension de la 5G sur son territoire. Une antenne est prévue sur le site de la SAIDEF et une autre à la sortie de Posieux en direction de Bulle. Swisscom a approché le Conseil communal pour cette implantation sur du terrain communal. Nous avons informé Swisscom qu'aucune négociation, ni mise à l'enquête ne sera effectuée tant que le résultat de l'étude de l'Office fédéral de l'environnement n'est pas publié. Cette étude porte sur les éventuels impacts dus au rayonnement sur la santé. SAIDEF a été informé dans ce sens et est d'accord avec ce principe.
- ◆ **Mme Doris Monney** : employée du secrétariat au poste du contrôle des habitants nous quitte au 30 avril. C'est donc son dernier jour de travail. Elle a commencé son activité il y a deux ans. Elle nous quitte pour rejoindre l'administration de la ville de Fribourg en vue du déménagement de sa famille dans la capitale. Nous la remercions pour son engagement, son dévouement ainsi que pour la jovialité qu'elle a apportée au sein de l'administration. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir familial et professionnel. Applaudissements.
- ◆ **Mme Chantal Dünnenberger** : une personne qui part, une autre arrive. Nous souhaitons la bienvenue à Chantal Dünnenberger qui remplace Doris au contrôle des habitants dans un premier temps. Applaudissement. Chantal va remplacer Nicole Chavaillaz, secrétaire communale dès le début de la prochaine législature, suite à sa future retraite. Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons qu'elle trouve du plaisir dans sa nouvelle fonction.
- ◆ **M. Aurélien Baroz** : je tiens également à remercier M. Aurélien Baroz, qui quitte le Conseil communal pour des raisons professionnelles. Nous lui souhaitons plein succès et bon vent pour son avenir.
- ◆ **Le memento.ch** : le nouveau projet inventé par M. Claudio Berta prend gentiment de l'ampleur. Le site est bien fréquenté et une nouveauté est proposée, dès ce soir, par l'un de ses ambassadeurs. Je donne la parole à M. Jean-Denis Chavaillaz.

M. Jean-Denis Chavaillaz : j'ai le plaisir de vous présenter un projet. Le memento.ch est un site en complément du site internet de la commune, qui a comme objectif de permettre des échanges à tous les niveaux, rapprocher ainsi les « Altaripiens et Altaripiennes » de cette commune et qui atteint actuellement 200 membres. En vous inscrivant une fois sur le site, vous bénéficierez de quantité d'avantages, d'informations et de propositions, telles que des recettes de cuisine, des activités, etc. Nous avons imaginé avec M. Claudio Berta, qui est le moteur de cette affaire, un concours de photos « un été à Hauterive FR ». L'idée est un concours de photos, ouvert à tous, du 21 juin au 23 septembre. Le thème est large : des photos de lieux, de situations qui vous inspirent et qui vous semblent intéressantes de proposer. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs. Une seule participation par personne est acceptée, elle devra m'être envoyée jusqu'au 30 septembre 2019. Une seule condition : la photo doit être prise sur le territoire de la commune de Hauterive FR. Un tout ménage vous parviendra et vous rappellera le règlement de ce concours. Dans le memento.ch toutes les activités des sociétés sont mentionnées. Nous allons attribuer des prix et le sponsor principal est bien sûr la commune, désignée volontaire. Elle a accepté le principe. La proclamation des résultats (photo examinée par un jury composé d'un membre du Conseil communal et des ambassadeurs du memento.ch) aura lieu à l'occasion du dîner du Noël des seniors, en décembre. Tout le monde y trouvera son compte puisqu'un verre sera offert par la commune à tous les participants. Les photos seront exposées et pour les plus belles, projetées. Les photos seront ensuite propriété de la commune qui pourra les utiliser librement. Je vous invite à vous inscrire et j'espère que nous aurons du succès avec ce premier essai de photos. Alors à vos appareils, merci. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : merci à Jean-Denis pour ses explications, à Claudio Berta et tous ses ambassadeurs pour leur dévouement et on vous encourage à participer à ce projet en vous inscrivant sur le site le memento.ch.

Je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : je prends la parole au nom des voisins de l'école. Dernièrement, on a coupé 4 grands sapins à l'école qui manquent terriblement aux voisins et surtout aux enfants. Est-ce qu'il y a une idée de les remplacer. Deuxième question : on arrive à la belle saison où malheureusement on doit assister

très régulièrement aux fêtes de sauvages sur la place de l'école avec les cris, la musique à fond et l'alcool, des matchs de basket aussi jusqu'à 1 heure voire 2 heures du matin. Pour exemple, la semaine passée nous avons dû appeler 3 fois la police dans la même nuit. Est-ce qu'on peut faire quelque chose pour réduire ce genre d'incident ?

M. Dominique Zamofing : concernant les 4 arbres, décision a été prise de les abattre pour une raison sécuritaire et parce qu'ils étaient malades. Il est prévu de replanter de nouveaux arbres mais pas forcément de la même espèce. Pour le deuxième problème, je suis tout autant sensible que vous étant donné que je me suis fait réveiller deux, trois nuits de suite pour intervenir sur place, ce qui n'est pas très agréable. C'est un problème récurrent. Le soir, ce sont les grands enfants, pas nécessairement de chez nous, qui viennent y jouer. Jusqu'à 22 heures, c'est tolérable mais cela se prolonge tard dans la nuit. Ils n'ont pas l'impression de déranger puisqu'ils font du sport. La première mesure que nous avons prise est de déclencher l'éclairage de la cour d'école. Nous avons à l'époque un service de ronde par une entreprise de sécurité. C'est assez efficace mais au fil du temps cela devient une routine. C'est un problème dans chaque commune. Nous n'avons pas de solution miracle, c'est une place publique. Nous allons également poser des affiches « interdit à partir de 22 heures » en espérant qu'ils en tiendront compte.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : lors de la dernière assemblée communale, celle-ci a voté la donation de la chapelle de Ste-Apolline à la paroisse d'Ecuwillens-Posieux. Bien sûr, elle était soumise à l'acceptation de l'assemblée de paroisse. J'ai le plaisir de vous annoncer que la donation de cette chapelle a été acceptée par la paroisse. Je vous remercie pour votre don et nous allons maintenant entretenir cette chapelle.

M. Dominique Zamofing : merci et on vous souhaite beaucoup de plaisir pour l'entretien de cette chapelle et on attend le franc de la paroisse sûrement autour d'une verrée. Merci à la paroisse d'avoir repris c'est ouvrage sis sur notre territoire et aux paroissiens qui l'ont accepté.

M. Philippe Marro : on a parlé plusieurs fois de numérisation ce soir et c'était l'occasion pour moi de revenir sur le sondage qui a eu lieu, l'année passée, sur le déploiement de la fibre optique. J'ai trouvé un peu dommage l'orientation du texte qui proposait de prendre un contrat chez un prestataire et qui ne mettait pas vraiment en avant les avantages de la fibre, plus de performance, plus de concurrence, de meilleur prix, etc.

M. Dominique Zamofing : on a effectivement fait un sondage auprès de tous les citoyens pour savoir si ceux-ci avaient un intérêt pour que la commune soit équipée pour la fibre optique. Nous avons eu peu de retour, c'était même une déception. On peut se poser la question sur la manière dont a été fait le document mais la fibre optique vient seulement si les clients se lient à Net+ c'était la condition étant donné que c'est Net+ qui finance ce déploiement. Il fallait un certain pourcentage de client potentiel pour entrer en matière. Nous avons loupé ce virage mais ce n'est pas définitif.

La parole n'est plus demandée.

Arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir et pour votre fidélité à nos assemblées ainsi que de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous.

La séance est levée à 22.15 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Dominique Zamofing